

## Droits de mutation lors d'un divorce

Par ravachol, le 01/02/2016 à 19:22

**BONJOUR** 

en cas de cession d'une partie d'un bien lors d'un divorce les droits de mutation s'appliquent -ils sur la totalité de la valeur du bien, bâti et terrain ou sur l'unique partie rétrocédée le terrain? MERCI